

UTILISATION PROFESSIONNELLE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES "DÉCIDEUR ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT"

Formation Continue

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir les connaissances professionnelles et obtenir ainsi le certificat individuel.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Partie théorique en salle : documents techniques, analyse de documents...
- Partie pratique : visite sur le terrain

Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

Financements possibles : OCAPIAT, CPF, Autofinancement...

Coût de la formation : coût variable en fonction du financement, à partir de 20€/heure

Test validation
sous forme
de QCM

Formation
courte

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Le Certiphyto

Infos pratiques

	Formation continue
Lieu de formation	2 lieux de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> • Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac • Au sein de votre entreprise
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 2 jours : 2 sessions/ an Soit 14 heures en présentiel 2ème session : <ul style="list-style-type: none"> • Le 06/12/2022 et le 07/12/2022
Public/ Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles • Chefs de culture • Agents de collectivités territoriales appliquant des produits et/ou ayant un rôle de décision dans leur utilisation • Aucun prérequis
Informations / inscription	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s. • Inscription 20 jours avant la date de session

La formation

Programme	
Réglementation et sécurité environnementale	4h
Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	4h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	5h
Test validation sous forme de QCM	1h

Le Certiphyto